REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

UNIVALOM

Siège:

3269 Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07



SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 septembre 2020

Délibération 2020-21

OBJET : Désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le 10 septembre 2020 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical

,
Légal :
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix doubl
soit un total de 38 voix)
Présents : 22
Votants:32
Procuration0
Date de la convocation :
1 centembro 2020

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux Collectivités membres le :

Pour le Président, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Présents:

Membres titulaires:

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, Marion MUSSO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis;

Khéra BADAOUI, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations:

Membres excusés :

Joseph CESARO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET déléguées de la Commission Syndicale ; Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

Mme BADAOUI est désignée en qualité de secrétaire

_e rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20200910-2020-21-DE Date de télétransmission : 14/09/2020 Date de réception préfecture : 14/09/2020 Se référant au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L.2121-22, le Conseil Syndical peut former des Commissions permanentes et notamment la Commission d'Appel d'Offres.

Parallèlement l'article 22-I du Chapitre I du Titre III du nouveau Code des Marchés Publics spécifie que lorsqu'il s'agit d'un Syndicat Mixte, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président d'UNIVALOM ou son représentant nommé par arrêté parmi les délégués non membres de la CAO et d'un nombre de membres, égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la Collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis qui comporte cinq membres.

Il appartient donc au Conseil Syndical d'élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Un appel à candidatures est effectué. Une liste unique de candidatures est déposée :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Eric MELE (CASA)	M. Georges VAZIA (CASA)
M. Hassan EL JAZOULI (CASA)	Mme Anne-Marie BOUSQUET (CASA)
M. Xavier WIIK (CASA)	M. Christophe FONCK (CASA)
M. Christophe ULIVIERI (CACPL)	M. Bernard ALENDA (CACPL)
M. Patrick PEIRETTI (CACPL)	M. Daniel LEBLAY (CAPG)

Messieurs DELMOTTE et WIIK sont nommés assesseurs pour l'élection des membres à la Commission d'Appel d'Offres.

L'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants devant siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics d'UNIVALOM, se déroule, à bulletins secrets, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste unique ci-dessus a obtenu 32 voix (unanimité).

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité syndical, A, l'unanimité

- APPROUVE le règlement de la CAO ci-annexé,
- DESIGNE comme membres titulaires et suppléants la liste des candidats suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Eric MELE (CASA)	M. Georges VAZIA (CASA)
M. Hassan EL JAZOULI (CASA)	Mme Anne Marie BOUSQUET (CASA)
M. Xavier WIIK (CASA)	M. Christophe FONCK (CASA)
M. Christophe ULIVIERI (CACPL)	M. Bernard ALENDA (CACPL)
M. Patrick PEIRETTI (CACPL)	M. Daniel LEBLAY (CAPG)

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme Le Président

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20200910-2020-21-DE Date de télétransmission : 14/09/2020 Date de réception préfecture : 14/09/2020

Jean LEONETTI